

TABLE DES MATIÈRES

Préface	7
Sommaire	11

LE MOUVEMENT OLYMPIQUE

Le statut juridique du Comité international olympique - brève incursion dans les lois de la physique juridique

Franck LATTY	15
I. Le CIO, organisation partiellement soumise à la pesanteur de l'ordre juridique suisse	18
A. La force d'attraction de l'ordre juridique suisse	18
B. Vers un statut en impesanteur par rapport à l'ordre juridique suisse ?	19
II. Le CIO, organisation gravitant dans l'ordre juridique international ..	20
A. La reconnaissance particulière du CIO au sein du système des Nations Unies	21
B. Le CIO, sujet de droit international	23

La *Lex Olympica*

Pascal PUIG	27
I. La <i>Lex Olympica</i> , une Constitution	30
A. Le Comité international olympique	31
1. Structure interne	31
a) Les organes principaux	31
b) Les commissions spécialisées	32
2. Compétences	32
B. Le Système olympique international	33
II. La <i>lex olympica</i> , une réglementation	34
A. Fondement de la réglementation olympique	35
B. Portée de la réglementation olympique	37
1. Primauté de la <i>lex olympica</i>	37
2. Limites de la réglementation olympique	39
III. La <i>lex olympica</i> , une codification	40
A. L'idéal olympique	40
B. La soft law olympica	41

Les défis de la mondialisation à travers la lutte contre le dopage dans le sport au sein du mouvement olympique

Bruno GENEVOIS	43
I. La lutte contre le dopage repose sur la conjugaison des efforts déployés par le mouvement olympique et par différents États, parmi lesquels la France joue un rôle certain	44

A.	Dans son principe, on ne peut qu'adhérer à l'idée selon laquelle le sport étant universel, la lutte contre le dopage dans le sport doit revêtir le même caractère	45
1.	Les initiatives émanant du mouvement olympique largement prises en compte par les conventions internationales	45
a)	La Convention du 16 novembre 1989 sur la lutte contre le dopage dans le sport	45
b)	La Convention de 2005	46
2.	Les règles transnationales édictées par le mouvement sportif prolongées par les États	47
B.	La France à « l'avant-garde » dans la lutte contre le dopage	48
1.	Sur le plan juridique	49
2.	Les moyens d'action conséquents de l'Agence	50
a)	Sur le plan administratif	50
b)	Les moyens budgétaires	51
II.	Il ne faut pas se cacher les limites de l'action engagée contre le dopage, tout en songeant en permanence aux voies et moyens de l'améliorer	51
A.	Les limites aux efforts entrepris	52
1.	Les défis	52
a)	Le défi scientifique et technologique	52
b)	Un défi d'ordre financier	52
c)	Un défi sur le plan de l'organisation	53
2.	Une grande inégalité dans la lutte antidopage, selon les disciplines et selon les pays	54
a)	Aucune discipline sportive ne peut prétendre être épargnée par le dopage	54
b)	Les écarts sont plus grands encore selon les pays	55
B.	Les possibilités d'améliorations	55
1.	Sur le plan national	55
a)	Sur le plan financier	55
b)	Le profil biologique	56
2.	La dimension transnationale de la lutte contre le dopage	57
a)	Il conviendrait de promouvoir des coopérations renforcées débouchant sur une mutualisation de certains moyens	57
b)	Davantage de transparence	57

Les droits fondamentaux au sein du mouvement olympique

Catherine FRUTEAU	59	
I.	La promotion des droits fondamentaux par le mouvement olympique	60
A.	La protection des droits fondamentaux connus	60
B.	L'inspiration de droits fondamentaux nouveaux	62
II.	La trahison des droits fondamentaux par le mouvement olympique ..	63
A.	L'atteinte aux droits fondamentaux de l'athlète	63
B.	Les atteintes aux droits fondamentaux du spectateur	64

La marque et les emblèmes olympiques

Jean-Christophe RODA.....	67
I. La valeur de la marque et des emblèmes olympiques	69
A. La stratégie de valorisation de la marque et des emblèmes olympiques	69
B. L'exploitation de la marque et des emblèmes olympiques.....	70
II. La protection de la marque et des emblèmes olympiques	73
A. Le champ de la protection	73
B. La mise en œuvre de la protection.....	76

LES JEUX OLYMPIQUES**La nationalité sportive et les Jeux Olympiques**

Yann HAFNER	81
I. Introduction	81
II. Les éléments constitutifs du concept de nationalité sportive olympique	82
A. Les critères de rattachement d'un sportif à un comité national olympique.....	82
1. La nationalité.....	83
a) De la Charte olympique de 1920	83
b) De la Charte olympique de 1924	84
c) De la Charte olympique de 1949	84
d) De la Charte olympique de 1955	85
e) De la Charte olympique de 1962, de 1966 et 1967	85
f) De la Charte olympique de 1971 et de 1973.....	86
g) De la Charte olympique de 1976	87
h) De la Charte olympique de 1978 et de 1979.....	87
2. La citoyenneté et la sujétion	88
3. La ressortissance.....	88
4. Les autres critères de rattachement.....	89
a) Les participants et les athlètes olympiques indépendants.....	90
b) Les équipes unifiées	91
α Les équipes pan-allemandes	91
β L'équipe de la Communauté des États indépendants.....	92
c) Les délégations unifiées.....	92
B. Les règles relatives à l'élection d'une nationalité sportive.....	93
C. Les règles relatives au changement de nationalité sportive.....	94
III. Conclusion	98

L'encadrement juridique des jeux antiques

Delphine CONNES	99
I. Organisation des jeux olympiques antiques	100
II. Déroulement des Jeux Olympiques.....	106

Le contrat de ville hôte pour les jeux olympiques

Jean-Michel MARMAYOU	113
I. Le carcan d'une relation contractuelle	117
A. Le processus de formation du contrat de ville hôte	117
1. Les requêtes.....	118

2.	Les candidatures	119
3.	Les signatures	120
B.	Les parties au contrat de ville hôte	122
1.	L'identité des parties	122
2.	L'organisation des relations entre les parties.....	123
3.	Les tiers intéressés	126
C.	La validité du contrat de ville hôte	127
1.	Au regard de l'organisation des pouvoirs publics locaux.....	127
2.	Au regard de l'ordre procédural administratif.....	130
3.	Au regard de l'ordre public économique	130
II.	Le socle d'une relation non conventionnelle.....	134
A.	Le contenu du contrat de ville hôte	135
1.	Les obligations essentielles	135
2.	La qualification.....	144
3.	Les renégociations	149
B.	Les satellites du contrat de ville hôte	150
1.	Les garanties d'État	150
2.	Les contrats d'application.....	157
3.	Les satellites interdits	160
C.	L'exécution du contrat de ville hôte	162
1.	Le droit applicable.....	162
2.	Les responsabilités	164
3.	L'exécution forcée.....	164

La nature juridique et les effets de l'inscription des athlètes français aux Jeux Olympiques de Londres

Jean-Baptiste SEUBE	169	
I.	L'essence de l'inscription	171
A.	En faveur du contrat	171
B.	En faveur de l'adhésion.....	172
II.	L'influence de l'inscription.....	173

La sélection des athlètes français pour les Jeux Olympiques

Bernard FOUCHER.....	177	
I.	Le mécanisme de sélection des athlètes français aux JO	177
A.	Le particularisme du mécanisme des sélections pour les JO	178
1.	L'État, premier intervenant	178
2.	La fédération, deuxième intervenant	179
3.	Le CNOSF, troisième intervenant	181
B.	Les raisons du particularisme des sélections pour les JO	181
1.	Au regard de l'ordre sportif.....	181
2.	Au regard de l'ordre étatique et plus particulièrement de l'ordre étatique français.....	181
II.	Les problèmes résultant du mécanisme de sélection des athlètes français aux JO.....	182
A.	Première question : où se situe le véritable centre de décision de la sélection olympique ?.....	182
B.	Deuxième question : comment apprécier l'intervention du CNOSF ?	184

C. Troisième question : comment est géré le contentieux en matière de sélection pour les JO ?.....	186
1. Sur le fond	186
2. Sur la procédure contentieuse.....	187
a) Le juge administratif ou le juge judiciaire ?	187
b) Le juge étatique ou le juge « sportif »	187
Le statut de l'athlète	
Frédéric BUY	191
I. La personne de l'athlète	191
A. Son identité.....	191
B. Ses droits fondamentaux	193
II. L'activité de l'athlète	194
A. Une activité sportive.....	194
B. Une activité commerciale.....	195
III. La rétribution de l'athlète	196
A. Aspects de droit social.....	196
B. Aspects de droit fiscal	197
Index	199
Table des matières	201